

Orge – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Orge comprend l'orge de printemps et l'orge d'hiver.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'orge.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Printemps et hiver Certifiée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> • une culture non pédiée d'orge, de sarrasin, de blé dur, d'avoine, de seigle, de triticale ou de blé. • une culture d'orge d'une variété différente. • une culture non pédiée d'alpiste des Canaries, de lin, de carthame ou de tournesol qui a suivi une culture d'orge non pédiée deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'orge deux (2) ans auparavant.
Printemps et hiver Fondation et Enregistrée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> • une culture non pédiée d'orge, de sarrasin, de blé dur, d'avoine, de seigle, de triticale ou de blé. • une culture d'orge d'une variété différente. • une culture non pédiée de haricot, d'alpiste des Canaries, de pois chiche, de féverole, de lin, de lentille, de lupin, de pois, de carthame, de soya ou de tournesol qui a suivi une culture d'orge non pédiée deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'orge deux (2) ans auparavant.

Inspection des cultures

Les cultures d'orge doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

- | | |
|--|---------------------|
| 1. Pureté variétale | Distance |
| a. Orge pédiée inspectée de la même variété | 1 mètre (3 pieds) |
| b. Différentes variétés d'orge ou orge non pédiée | 3 mètres (10 pieds) |
| 2. Pureté mécanique | Distance |
| a. Sarrasin , blé dur, avoine, seigle, triticale, blé | 2 mètres (6 pieds) |

Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 3
 - c. Certifiée – 8
2. **Pureté mécanique** (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 000 plants)

Autre espèce	Fondation	Enregistrée	Certifiée
Sarrasin	1	1	2
Blé dur	1	1	2
Avoine	2	2	4
Seigle	1	1	3
Triticale	2	2	4
Blé	2	2	8

Orge – Production de parcelles Select

Orge comprend l'orge de printemps et l'orge d'hiver.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'orge.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
De printemps et d'hiver Select	a porté au cours de l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée d'orge. a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> une culture non pédiée d'orge, de sarrasin, de blé dur, d'avoine, de seigle, de triticales ou de blé. une culture d'orge d'une variété différente. une culture Certifiée d'orge.

Inspection des cultures

Les parcelles d'orge doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Orge pédiée inspectée de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes d'orge ou orge non pédiée	10 mètres (33 pieds)
c. Orge pédiée inspectée de la même variété contaminée par des hors-types ou d'autres variétés d'orge	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Sarrasin, blé dur, avoine, seigle, triticales, blé	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
 - a. Select - 1
2. Pureté mécanique (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour l'orge, cela inclut toutes les céréales et le sarrasin)
 - a. Select - 1

Sarrasin – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au sarrasin.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Certifiée	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> • une culture non pédiée de sarrasin. • une culture de sarrasin d'une variété différente.
Fondation et Enregistrée	a porté au cours de l'une ou l'autre des deux (2) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • une culture non pédiée de sarrasin. • une culture de sarrasin d'une variété différente.

Inspection des cultures

Les cultures de sarrasin doivent être inspectées lorsqu'elles sont en floraison.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Sarrasin pédié inspecté de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Culture ensemencée avec des semences Certifiées de la même variété*	3 mètres (10 pieds)*
c. Différentes variétés de sarrasin ou sarrasin non pédié	200 mètres (660 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, blé dur, avoine, seigle, triticale, blé	2 mètres (6 pieds)

* Un isolement de 3 mètres (10 pieds) d'une culture ensemencée avec des semences Certifiées suffit, pourvu que l'origine généalogique de la semence Certifiée utilisée puisse être établie et que la culture adjacente soit exempte, sur une distance de 200 mètres (660 pieds), de sarrasin non pédié ou de variétés différentes de sarrasin.

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 3
 - c. Certifiée – 8

2. Pureté mécanique (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 000 plants)

Autre espèce	Fondation	Enregistrée	Certifiée
Orge	2	2	4
Blé dur	2	2	4
Avoine	2	2	4
Seigle	2	2	4
Triticale	2	2	4
Blé	2	2	4

Sarrasin – Production de parcelles Select

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au sarrasin.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Select	a porté au cours de l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de sarrasin. a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> une culture non pédiée de sarrasin. une culture de sarrasin d'une variété différente. une culture Certifiée de sarrasin.

Inspection des cultures

Les parcelles de sarrasin doivent être inspectées lorsque la culture est en floraison.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Sarrasin pédié inspecté de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Culture ensemencée avec des semences Certifiées de la même variété	3 mètres (10 pieds)*
c. Culture adjacente ayant plus de 0,5 % de plants de sarrasin	150 mètres (492 pieds)
d. Variétés différentes de sarrasin ou sarrasin non pédié	400 mètres (1 320 pieds)
e. Sarrasin pédié inspecté de la même variété contaminée par des hors-types ou d'autres variétés de sarrasin	400 mètres (1 320 pieds)

* Un isolement de 3 mètres (10 pieds) suffit par rapport à une culture ensemencée avec des semences Certifiées, pourvu que l'origine généalogique des semences Certifiées puisse être établie et que la culture adjacente soit exempte, sur une distance de 400 mètres (1 320 pieds), de sarrasin non pédié ou de variétés différentes de sarrasin.

2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, blé dur, avoine, seigle, tritiale, blé	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

- Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
 - Select - 1

2. **Pureté mécanique** (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour le sarrasin, cela inclut toutes les céréales)

a. **Select** — 1